



Communiqué de presse

Saint-Denis, le mardi 12 janvier 2021

LES TAUX DES CRÉDITS À LA RÉUNION AU 3^e TRIMESTRE 2020 AUX ENTREPRISES ET AUX PARTICULIERS

L'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) publie deux notes de conjoncture financière relatives au taux des crédits à La Réunion :

- **Taux des crédits aux entreprises au 3^e trimestre 2020**
- **Taux des crédits aux particuliers au 3^e trimestre 2020**

Au troisième trimestre 2020, les taux des crédits aux entreprises restent bas

À La Réunion, le taux moyen des nouveaux crédits de trésorerie échéancée aux sociétés non financières atteint 0,87 % en juillet 2020 après 0,32 % en avril 2020 et 1,93 % en janvier 2020. Le flux de nouveaux crédits de trésorerie échéancée en juillet 2020 est en recul par rapport à avril 2020 mais reste bien plus élevé qu'en 2019. Les deux tiers de ces crédits sont des prêts garantis par l'État expliquant le maintien à un niveau bas de ce taux moyen (le PGE est accessible à un taux d'intérêt de 0,25 % ou 0,50 % selon la taille de l'entreprise).

Les crédits d'équipement et immobilier retrouvent, par contre, leur niveau d'avant confinement. Le taux d'intérêt moyen pour les crédits à l'équipement poursuit sa baisse et s'élève à 1,52 % en juillet 2020.

La demande de crédits des particuliers rebondit en juillet et les taux sont stables

Après une forte contraction des demandes de crédit des ménages au deuxième trimestre en raison du confinement, la production de crédit a rebondi au mois de juillet 2020.

Le taux moyen des nouveaux crédits à la consommation est de 3,38 % en juillet 2020, en baisse sur un an. Le taux moyen des nouveaux crédits à l'habitat reste inchangé à 1,38 % en juillet 2020, pour un montant unitaire moyen d'emprunt de 152 000 euros.

Les publications sont téléchargeables sur le site :

www.iedom.fr/la-reunion/publications/publications-economiques-et-financieres/conjoncture-financiere/taux-des-credits-a-la-reunion/

Ces analyses sont basées sur les déclarations des établissements et sociétés financières ayant leur activité à La Réunion. Elles prennent en compte les crédits nouveaux accordés au cours du premier mois de chaque trimestre (environ 1 700 déclarations pour les entreprises et 25 000 pour les particuliers).

L'IEDOM assure le rôle de banque centrale dans les cinq départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte), ainsi que dans les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin, dont la monnaie est l'euro. Société immatriculée au RCS Paris, il exerce ses missions de banque centrale « au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France ». L'IEDOM exerce également des missions de service public qui lui ont été confiées par l'État. Par ailleurs, il assure le rôle d'observatoire économique et financier des économies ultramarines.

Les publications de l'IEDOM sont téléchargeables gratuitement sur le site www.iedom.fr.

Contact presse : etudes-reunion@iedom-reunion.fr ou par tél. au 02 62 90 71 23



CONJONCTURE FINANCIÈRE

Taux des crédits
au troisième trimestre 2020

TAUX DES NOUVEAUX CRÉDITS AUX SOCIÉTÉS NON FINANCIÈRES

Crédits à l'équipement



1,52%



Un tiers des
nouveaux
crédits
(hors découvert)



Durée moyenne
7 ans

Crédits à l'immobilier



1,34%

Crédits de trésorerie échéancée



0,87%

TAUX DES NOUVEAUX CRÉDITS AUX PARTICULIERS

Crédits à l'habitat



1,38%



152 000 €
en moyenne

Crédits personnels et crédits à la consommation



3,38%

18 000 €
en moyenne